

# De quelle protection ai-je besoin?

## Guide de l'assurance pour les opticiens

### Je suis employé

#### BMS recommande :

- ✓ Responsabilité professionnelle individuelle, et
- ✓ Cybersécurité et atteinte à la vie privée.

### Je suis un contacteur indépendant

#### BMS recommande :

- ✓ Responsabilité professionnelle individuelle,
- ✓ Responsabilité professionnelle des entreprises (*si vous fournissez des services sous votre nom commercial*),
- ✓ Responsabilité civile générale individuelle, OU
- ✓ Le forfait d'entreprise (*si vous possédez du contenu/du stock et/ou si vous louez des bureaux*), et
- ✓ Cybersécurité et atteinte à la vie privée.



### Je suis propriétaire d'une entreprise et d'autres personnes fournissent des services pour ou au nom de mon entreprise ou facturent sous mon nom d'entreprise

#### BMS recommande :

- ✓ Responsabilité professionnelle individuelle,
- ✓ Responsabilité professionnelle des entreprises,
- ✓ Responsabilité civile générale des entreprises, OU
- ✓ Le forfait d'entreprise (*si vous possédez du contenu/du stock et/ou si vous louez des bureaux*),
- ✓ Cybersécurité et atteinte à la vie privée, et
- ✓ Responsabilité civile en matière de pratiques d'emploi.

### Améliorer votre couverture

Explorez ces solutions supplémentaires pour compléter la couverture recommandée.

 Cyberprotection des personnes et des familles

 Frais juridiques pour les vérifications d'assurance

 Le forfait de services juridiques

 Solutions juridiques personnelles et/ou des entreprises

 Couverture accident 24 heures sur 24

 Assurance maladie grave

**Pour en savoir plus, ou si vous avez des questions sur les solutions d'assurance responsabilité professionnelle et d'assurance des entreprises, communiquez avec un courtier chez BMS – nous sommes là pour vous aider.**

 1-844-200-7159

 [opticians.insurance@bmsgroup.com](mailto:opticians.insurance@bmsgroup.com)

**bms**

  
OPTICIANS  
ASSOCIATION OF CANADA  
ASSOCIATION DES  
OPTICIENS DU CANADA

Les informations contenues dans ce graphique sont fournies à titre indicatif uniquement. Les conditions générales complètes des polices, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans les libellés des polices, qui peuvent être obtenus auprès de BMS.